

FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD

Association déclarée

Siège Social : 9 RUE DU BORREGO - 75120 PARIS 20

78471424800050 PARIS

(Ci-après, « l'Association »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE - CLÔTURE 2019
PAR CONSULTATION ÉCRITE
DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,

le cinq juin,

20 heures

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Président de la Fédération, Patrice MARTIN.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents et les mandataires des membres représentés .

Monsieur CUZIN Stéphane, commissaire aux comptes, informé de la présente Assemblée, est également présent.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'Association ;
- Un exemplaire de la convocation de l'assemblée ;
- Les pouvoirs des membres représentés ;
- L'inventaire de l'actif et du passif au 31/12/2019, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice, arrêtés au même jour;

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 mars 2019
- Validation des différents rapports
- Affectation de l'excédent
- Absence de convention réglementée
- Quitus au Conseil d'Administration
- Approbation du budget 2020
- Indemnité mensuelle du Président

Quorum : 60 membres sur 104 soit 57.7% des membres représentant 215 voix sur 324 soit 66.36% des voix.

Le quorum du tiers des membres et de la moitié des voix étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement statuer.

* * *

Première Résolution : Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 mars 2019

Résolution : l'Assemblée Générale valide le PV de l'Assemblée Générale du 24 mars 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 86.51% - Contre : 0% - Abstention : 13.49% (% de voix)

Deuxième Résolution : Validation des différents rapports

Résolution : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui sont présentés

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 98.14% - Contre : 0% - Abstention : 1.86% (% de voix)

Troisième Résolution : Affectation de l'excédent

Résolution : L'Assemblée générale, sur proposition du trésorier, décide d'affecter l'excédent de l'exercice soit 8.583,84 euros au poste report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 98.14% - Contre : 0% - Abstention : 1.86% (% de voix)

Quatrième Résolution : Absence de convention réglementée

Résolution : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.612-5 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice ou s'étant poursuivie.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 98.14% - Contre : 0% - Abstention : 1.86% (% de voix)

Cinquième Résolution : Quitus au Conseil d'Administration

Résolution : L'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 98.14% - Contre : 0% - Abstention : 1.86% (% de voix)

Sixième Résolution : Approbation du budget 2020

Résolution : L'Assemblée Générale approuve le budget 2020 présenté.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 93.49% - Contre : 0% - Abstention : 6.51% (% de voix)

Septième Résolution : Indemnité mensuelle du Président

Résolution : L'assemblée Générale approuve le renouvellement de l'indemnité mensuelle (950€) du Président.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

Pour : 89.77% - Contre : 3.26% - Abstention : 6.97% (% de voix)

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20:00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.